

Je vous remercie, Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite également faire part de son appréciation au Comité de la coopération et de l'assistance internationales, à l'Allemagne et au Liban, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en dirigeant les efforts d'assistance internationale dans le cadre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Le Canada reste un fervent partisan de la CASM et de tous ses articles, et j'aimerais maintenant faire le point sur les engagements actuels du Canada dans le domaine de la coopération internationale (ou article 6 de la Convention) :

Monsieur le Président,

Notre financement opérationnel pour 2021 à 2024 comprend plus de 50 millions de dollars canadiens pour des projets liés à l'élimination des restes explosifs de guerre, y compris les mines terrestres et les armes à sous-munitions, dans les pays suivants :

- o Arménie ;
- o Azerbaïdjan ;
- o Burkina Faso ;
- o Cambodge ;
- o Colombie ;
- o Irak ;
- o Lao PDR ;
- o Mali ;
- o Sri Lanka ;
- o Syrie ; et
- o Ukraine

Notre soutien vise un certain nombre de domaines liés à la lutte contre les mines et les armes à sous-munitions, notamment la dépollution, la sensibilisation aux risques liés aux mines et l'engagement communautaire.

Monsieur le Président,

En Ukraine, le Canada soutient les efforts humanitaires de lutte contre les mines depuis 2016 par l'entremise d'un éventail de partenaires expérimentés. Le Canada condamne avec la plus grande fermeté l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et demande une fois de plus à la Fédération de Russie de se retirer du territoire souverain de l'Ukraine. Depuis l'invasion illégale à grande échelle de la Fédération de Russie en février 2022, le Canada a engagé plus de 35 millions de dollars pour soutenir les efforts humanitaires de lutte contre les mines.

Monsieur le Président,

Outre ces engagements, le Canada a consacré plus de 7 millions de dollars au soutien institutionnel de la ICBL et du Centre international de déminage humanitaire de Genève, ce qui comprend le soutien aux unités d'appui à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

Nous encourageons vivement tous les États parties à contribuer à la lutte contre les armes à sous-munitions, dans la mesure de leurs possibilités, y compris au travail de l'Unité de soutien à la mise en œuvre de la Convention, qui est essentielle au fonctionnement de cette Convention. Nous vous remercions de votre attention.